

DÉPARTEMENT  
**DU NORD**

ARRONDISSEMENT  
**DE DUNKERQUE**

COMMUNE  
**DE MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION  
13 mai 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 18

Votants 29

2022D082

**OBJET :**

**09. COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES FLANDRE  
LYS. ADHÉSION AU  
SYNDICAT « HAUTS DE  
FRANCE MOBILITÉS ».**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 23/05/2022

Affiché le 24.05.2022

ID : 059-215904004-20220519-2022D082-DE

L'an deux mil-vingt-deux, le dix-neuf MAI à dix-huit

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. MORVAN Hervé – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Monsieur TREDEZ Alain – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSÉS :** Mme BEURAERT Martine – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. DECREUS Christophe – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBÉ Jean-Pierre – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme CLINKEMAILLIE Colette **donnant procurations respectives** à M. DUYCK Joël – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. MORVAN Hervé – M. VERMEESCH Olivier – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. DELVOYE Philippe – M. LAPIERRE Julien – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme LORPHELIN Martine – M. TIMLELT Frédéric – Mme BLANQUART Marine.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors du Conseil communautaire du 24 février 2022, une délibération relative à l'adhésion au Syndicat Hauts de France Mobilités a été adoptée à l'unanimité.

Conformément à l'article L5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes sont invitées à se prononcer dans un délai de trois mois et dans les conditions de majorité légalement prévues, leur accord quant à l'adhésion de la Communauté au Syndicat Hauts de France Mobilités.

À ce titre, le conseil municipal invité, à l'unanimité se prononce favorablement sur l'adhésion de la Communauté de communes Flandre Lys au Syndicat Hauts de France Mobilités.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.